

VILLE DE PONT A MARCQ

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le trente septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Pont à Marcq, par convocation en date du vingt-trois septembre deux mil vingt s'est réuni à l'Espace Casadesus au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, maire.

La convocation a été affichée à la porte de la mairie le vingt-trois septembre deux mil vingt.

Présents : Sylvain CLEMENT, Anne Marie LOYEZ-DYRDA, Fernand CLAISSE, Marie Gaëtane DANION, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Fabrice BLONDEL, Pascale DEFFRENNES, Sylvain THULLIER, Audrey DEMAIN, Guillaume CARDON, Laurence DATH, François CROZET, Séverine FLAMENT, Laurent DARRAS, Sophie DUGRAIN, Margaux LANGLANT, Eric LAURENT, Philippe MATTON, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN, Frédéric BERNABLE.

Absent : Jean Marie PERILLIAT, procuration en faveur de Fernand CLAISSE

Soit 22 présents, 1 absent avec procuration.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Margaux LANGLANT.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

1) Approbation du compte rendu de la séance de conseil municipal du 17 Juin 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2020 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

- *Le compte rendu de la séance du CM du 17 juin est adopté à l'unanimité.*

2) Délégation du Conseil Municipal au Maire

Pour rappel, lors de l'installation du conseil municipal du 23 Mai 2020, la délibération point 6 concernant la délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire a été adoptée à l'unanimité.

Or, par courrier en date du 15 Juin 2020, la préfecture du Nord fait remarquer que les conditions dans lesquelles l'exercice de la délégation s'applique ne sont pas précisées dans les matières énoncées aux alinéas 15, 16, 21, 22 et 26 de l'article L2122-22 du CGCT.

Il convient alors de retirer cette délibération prise en date du 23 Mai et d'en adopter une nouvelle.

Lecture des points 15, 16, 21, 22, 26 suite à l'ajout (en gras dans l'ODJ) de précisions.

Les membres du conseil municipal sont invités à autoriser ce champ de délégation actualisé pour M le Maire.

- *L'actualisation des délégations de Monsieur le Maire sont adoptées à l'unanimité.*

3) Abattement Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par courrier du syndicat national de la publicité extérieure en vertu de l'article 16 de l'ordonnance qui permet aux collectivités locales d'accorder une exonération totale ou partielle de la taxe sur la publicité extérieure. Cette mesure permet de soutenir financièrement les entreprises touchées lors de cette crise sanitaire et économique.

En 2019, la commune a perçu 3815 euros de taxes et 1384 euros de cette somme concernait les entreprises installées sur Pont-à-Marcq.

Monsieur Bernable demande si l'exonération concerne exclusivement les entreprises de Pont-à-Marcq. Monsieur le Maire précise que cela concerne également les entreprises extérieures puisque toutes les entreprises ont été impactées par la COVID-19.

- *L'abattement sur la taxe locale sur la publicité extérieure pour 2020 est adopté à l'unanimité.*

4) Désignation d'un Correspondant Défense (CORDEF)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par le ministère des armées, le Général PILLET, gouverneur militaire de Lille, officier général de zone de défense et de sécurité Nord, par courrier en date du 2 juillet afin qu'un correspondant défense (CORDEF) soit désigné au sein du conseil municipal de Pont à Marcq.

Celui-ci assume le rôle de contact local avec les forces armées et la Nation.

Le Correspondant Défense doit obligatoirement être un adjoint, officier d'état civil et officier de police judiciaire.

Proposition de la candidature de M. Fernand Claisse.

- *La proposition est entérinée à l'unanimité.*

5) Désignation d'un référent cimetière

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans un souci de meilleure coordination, notamment entre les services et les Pont à Marcquois, il est utile que soit désigné un référent cimetière.

Celui-ci aura pour mission d'être l'interface entre les Pont à Marcquois et les services municipaux, de proposer et suivre, notamment avec l'adjoint concerné, les travaux d'entretien du cimetière, de proposer et suivre les modifications du règlement du cimetière, de rendre compte au conseil municipal de tout élément concernant le cimetière communal.

Monsieur le Maire fait un appel à candidature.

M. Sylvain Thullier lève la main et se porte candidat.

- *A l'unanimité, M. THULLIER est nommé.*

6) Renouvellement du bail de la crèche JEUX M'VEILLE

Le maire rappelle à l'assemblée la genèse de la micro crèche JEUX M'VEILLE.

Il propose à l'assemblée le bail transmis avec l'ordre jour du conseil municipal.

-Mme Meire prend la parole et explique qu'un nouveau bail va être signé. La ville et la crèche ont chacun pris un avocat. Ces derniers se sont mis d'accord sur le bail à adopter.

Il a été procédé à une mise à jour du bail professionnel en bail commercial.

-M Laurent demande la différence.

-M le Maire répond qu'il fallait adapter l'écriture du bail par rapport à l'activité exercée. C'est d'ailleurs ce qui bloquait avec le bail qui avait été signé. C'est le travail conjugué des avocats de la Ville et Mme Goncalves, Directrice de la micro-crèche, qui a permis d'aboutir sur ce changement de bail afin de mettre en conformité les écritures avec l'activité exercée.

Mme Meire précise que la locataire n'a pas eu d'augmentation de loyer en dehors des indexations. En 2011, le loyer était de 1100 euros. Au 31 Aout 2020, on est à 1149.

- *Le renouvellement du bail selon ces nouvelles conditions est adopté à l'unanimité.*

7) Création de la commission chargée de la révision de Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il serait utile de mettre en place une commission municipale en charge de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme. Cette commission municipale doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée générale (article L2121-22, alinéa 3 du Code des Collectivités Territoriales) comme les autres commissions municipales en place. Il ouvre le débat.

Sur le même principe que les autres : 4 membres (3 pour la liste Choisir demain et 1 pour Pont-à-Marcq Autrement).

Volontaires :

CLAISSE Fernand

DANION Marie Gaëtane

PERILLIAT Jean Marie

MATTON Philippe

-M Matton demande s'il ne serait pas intéressant de créer une commission urbanisme qui aurait toute légitimité à traiter du sujet du PLU.

-M le Maire répond que cela pourra peut-être faire l'objet d'un questionnaire lors d'un prochain conseil municipal.

- *La création et la composition de la commission PLU sont adoptées à l'unanimité.*

8) Dénomination de la résidence Séniors

Monsieur le Maire rappelle le programme immobilier de résidence Séniors qui est en cours de construction sur l'assise située à l'arrière de la mairie.

Travail de réflexion et de relecture en amont.

Voici les propositions retenues pour la résidence :

Robert De Man

Clos des Bleuets

Résultats des votes :

➤ **Robert De Man : 14 voix**

Clos des bleuets : 9 voix

9) Dénomination de la médiathèque

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de la médiathèque se terminent difficilement et que nous sommes en attente de réception du chantier.

Travail de réflexion et de relecture en amont.

Voici les propositions retenues pour la médiathèque :

Louis Baudry

L@ médiathèque

Suin/Desort

Desort/Suin

Le quai des arts

-M Matton explique qui est Mme Desort (ancienne directrice du collège, et responsable de la bibliothèque) et Mme Suin (institutrice, elle s'occupait également de la bibliothèque).

-M le Maire demande à ce que chacun entoure un nom pour chaque lieu.

Résultats des votes :

1^{er} tour :

Louis Baudry : 7 voix

L@ médiathèque : 4 voix

Suin/Desort ou Desort/Suin : 7 voix

Quai des arts : 5 voix

2^{ème} tour :

➤ **Louis Baudry : 14 voix**

Suin/Desort ou Desort/Suin : 8 voix

Nul : 1 voix

10) Règlement intérieur du Conseil Municipal

Projet annexé à l'ordre du jour du conseil municipal du 30 septembre.

Introduction par M le Maire qui explique que le règlement intérieur fixe les conditions de fonctionnement de l'assemblée délibérante. Il doit être adopté dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

M Bernable prend la parole :

-Article 2 : Convocations.

Il demande s'il est possible d'augmenter le délai de 3 jours (minimum) pour l'envoi de la convocation du conseil municipal car certaines personnes ont besoin de prendre des congés pour assister au conseil municipal.

-M le Maire répond que nous pouvons définir un calendrier annuel pour permettre à chacun de prendre ses dispositions en amont. Il ajoute que certains conseils municipaux doivent se tenir en urgence, mais ceux qui peuvent être programmés le seront prochainement jusqu'au mois de Juin au moins.

-M Laurent demande s'il est possible d'avoir l'ordre du jour bien en avance pour pouvoir prendre connaissance des documents, les lire, et ainsi bien préparer et poser les questions 48 heures avant le conseil municipal. Car sinon cela ne fait que 24 heures pour préparer entre le moment de la réception de la convocation et le moment d'envoi des questions.

-Mme Lalart intervient et annonce que le conseil municipal doit se conformer, a minima, aux exigences du CGCT. Il est possible d'aller au-delà mais pas l'inverse. Donc, pour les délais de transmission de l'ODJ il est possible d'arrêter une organisation qui va au-delà des 3 jours francs mais en aucun cas en deçà.

-M le Maire précise que les questions ou demandes doivent être formulées par écrit pour que cela soit notifié et que ce sujet pourra être porté au débat d'un prochain conseil.

-M Bernable revient sur l'article des convocations, par rapport au courriel de chacun mis à disposition par la municipalité. Il énonce que certains peuvent parfois rencontrer des problèmes d'envoi/réception sur la boîte de la collectivité et demande si on peut proposer une adresse mail personnelle.

-M le Maire est d'accord et demande de communiquer l'adresse préférentielle à Sabine Thullier.

-M Bernable fait ensuite référence à l'article 5 sur les questions orales par rapport à ce que M. Eric Laurent faisait remarquer.

Il reprend ensuite l'article 12 et demande s'il est possible que le public assistant au conseil municipal puisse poser des questions ou faire des propositions à la fin du conseil, pour favoriser la démocratie locale.

Par rapport à l'article 18, il demande s'il est possible d'ajouter l'abstention ou le vote blanc dans les choix.

Il demande également par rapport à l'article 20, si le procès verbal du conseil municipal est envoyé aux conseillers.

-Mme Lalart lui répond que le compte rendu est une synthèse du conseil. Il comprend les délibérations et les votes (ce qui est affiché sur la porte de la mairie et sur le site).

Le procès verbal reprend quant à lui les commentaires et observations formulés pendant la séance. Celui-ci est transmis à chaque conseiller. Et c'est ce qui fait l'objet dès l'ouverture de la séance qui suit, du vote pour l'approbation et/ou rectification éventuelle.

Il y a un délai de 8 jours pour afficher le compte-rendu de séance.

Le procès verbal doit normalement être transmis par dématérialisation sauf si un conseiller demande de recevoir les documents par courrier.

-M Bernable termine en reprenant l'article 22 sur la liberté d'expression. Il énonce que le groupe minoritaire à la possibilité d'avoir un encart sur le bulletin municipal et pense que cela s'étend à tous les outils de communication de la mairie (Facebook, sites internet par exemple).

- M le Maire prend note de ces remarques et s'assurera de la conformité des procédures. Le règlement définitif sera proposé au vote de l'assemblée dans les délais requis par la loi soit pour le 23 novembre 2020 au plus tard.

11) Révision du tarif de locations de salles municipales

NOMS SALLES	ADRESSES	DESCRIPTION	TARIFS EN EUROS						CAUTION	CAPACITE ASSIS
			EXTERIEUR ou SOCIETE	DUREE	RESIDENT	DUREE	ASSOCIATION LOCALE	DUREE		
Denis Cordonnier	Rue du Mal Leclerc	Salle complète							300	60 personnes
					150	WE	150	WE		
			250	JOUR	100	JOUR	100	JOUR		
Salle polyvalente	Rue Germain Delhaye	Salle avec cuisine et vaisselle	500	JOUR	300	JOUR	100	JOUR	500	100 personnes
Espace culturel J C CASADESUS	Rue Germain Delhaye	1/2 salle sans gradins y compris vaisselle	800 été	WE	500 été	WE	200 été	WE	1500	100 personnes
			850 hiver		550 hiver		250 hiver			
Espace culturel J C CASADESUS	Rue Germain Delhaye	1/2 salle avec gradins	1000 été 1050 hiver	WE	700 été 750 hiver	WE	350 été 400 hiver	WE	1500	100 personnes
			950 été 1000 hiver		JOUR		500 été 550 hiver			
Espace culturel J.C.CASADESUS	Rue Germain Delhaye	Salle complète sans gradins y compris vaisselle	1700 été	WE	900 été	WE	500 été	WE	1500	300 personnes
			1800 hiver		1000 hiver		600 hiver			
			1600 été	JOUR	800 été	JOUR	350 été	JOUR		
			1700 hiver		900 hiver		450 hiver			

Le maire soumet à l'assemblée la révision du tarif de locations des salles municipales.

M Claisse prend la parole et explique le tableau avec les nouveaux tarifs de location de salles. Il rappelle que nous ne pouvons plus louer la salle polyvalente le week-end en soirée, mais uniquement pour les repas du midi et jusqu'à 22h. Il précise également que la légère augmentation du tarif de location intègre l'augmentation du coût des fluides.

M Claisse rappelle la volonté de faciliter la location de la salle CASADESUS en configuration de demi-salle pour répondre notamment à l'impossibilité de louer la salle polyvalente le soir en raison de désagrément subis par le voisinage de la salle.

-M Laurent demande à combien s'élève le prix du nettoyage de la salle.

-Mme Lalart annonce que sur la base d'une ancienne délibération de conseil (il y a environ 2 ans), l'heure de ménage s'élève à 40euros. Celle-ci est facturée aux locataires s'ils n'ont pas effectué le ménage.

-M Laurent demande si la cuisine est comprise dans le nouveau tarif. M Claisse lui répond que oui, cuisine et vaisselle comprise.

-M Matton interroge sur la confiance que l'on peut avoir dans le nettoyage effectué par les locataires. Il demande si le nettoyage peut être compris dans le tarif de la location par mesure d'hygiène et de sécurité en ces périodes de crise sanitaire.

-M le Maire lui répond que des états des lieux sont réalisés pour vérifier si le ménage et la vaisselle sont correctement faits. Ces états sont réalisés par des agents qui connaissent parfaitement les points à vérifier pour assurer la plus grande sécurité.

-M Claisse ajoute que la qualité de nettoyage et de désinfection des lieux sont des questions de civisme et de conscience professionnelle.

-M le Maire précise que la vaisselle est faite par des machines qui assurent le plus haut niveau d'hygiène et que le process est vérifié par les agents. En outre, les agents désinfectent les tables et cela fait partie du protocole de sécurité sanitaire dans la mesure où le virus peut rester plusieurs heures sur les surfaces.

-M Claisse précise encore qu'en cas de non-conformité la caution peut être encaissée.

Débat sur le sujet.

-M Claisse indique que lorsque les salles seront louées, un protocole sanitaire sera annexé au contrat. Les locataires seront obligés de le respecter.

-M Laurent interpelle M Claisse en notifiant que le chauffage dans la salle Casadesus en demi-salle, n'est pas mentionné, alors qu'il l'est pour la salle entière. Il est alors proposé d'augmenter de 50 euros la location de la demi-salle Casadesus (puisque 100€ pour la salle complète) en hiver (avec chauffage), donc 550 euros.

-M Laurent demande si la gratuité d'une salle par an pour les associations est toujours d'actualité. La réponse est positive.

Il demande si on peut louer la salle polyvalente jusque 19h pour pouvoir la relouer. M Claisse lui répond que par rapport à l'état des lieux, et l'entretien, ce n'est pas possible.

Débat sur le fait de ne plus pouvoir louer la salle Polyvalente en soirée.

M le Maire annonce que le droit donne raison aux riverains.

Mme Tyran demande s'il y a encore une cuisine dans la salle Denis Cordonnier, M le Maire répond qu'il y a des travaux pour la remettre aux normes. Un travail sera mené pour budgéter le projet afin qu'elle puisse être de nouveau mise à la location.

-M Bernable demande s'il y a des relations avec la CCPC par rapport à l'utilisation des salles. M le Maire annonce qu'il y a une convention qui est établie.

- *Tout le monde est pour la validation de ces nouveaux tarifs avec les modifications apportées.*

12) Salle polyvalente : mise en place d'une heure maximale d'utilisation

Le maire propose à l'assemblée que l'occupation de la salle polyvalente, ex salle des fêtes, lorsque celle-ci est soit louée soit empruntée par des associations, n'excède pas 22 heures.

M Claisse annonce que la location de la salle débutera dès 16H (veille de la manifestation) à 22h le lendemain mais uniquement pour un repas le midi.

Un arrêté de police va être effectué.

Mme Tyran déplore qu'il n'y ait plus qu'une salle louée le soir. M le Maire précise que la situation est temporaire et que lorsque la salle Cordonnier sera réhabilitée elle pourra être louée le soir.

- *Deux personnes sont contre cette mise en place d'une heure maximale d'utilisation de la salle polyvalente à 22h.*

13) Immeuble « gare » 21 rue de la gare : intention d'achat d'une parcelle

Le plan a été transmis avec l'ordre du jour du dernier conseil municipal.

Mme Danion annonce que la mairie a reçu un certificat d'urbanisme. Deux parcelles (381 et 382) vont être divisées en plusieurs lots.

La mairie souhaite consulter le propriétaire pour acheter une partie de ce grand terrain qui va être vendu (morceau de la parcelle 382) afin de sécuriser le carrefour et la circulation des piétons par rapport au trottoir très étroit dans les virages rue de la Gare/Rue de la Planque. La sécurité des enfants sur le trajet de l'école est en jeu.

-M Bernable demande des précisions sur le virage en question.

-M Laurent demande s'il ne serait pas plutôt possible d'acheter la parcelle 380. Celle-ci n'est pas à vendre. Mme Danion précise que si on laisse partir la 382, ça ne sert à rien d'acheter la 380 dans un futur proche.

- *Tout le monde est d'accord pour l'ouverture des négociations à l'amiable avec propriétaire pour l'achat éventuel de la parcelle 382.*

14) Modalités d'attribution du colis de Noël

Mme Loyez annonce que la semaine bleue est annulée à cause de la crise sanitaire ainsi que le repas de Noël.

Un colis spécial pour les aînés est proposé cette année en raison des contraintes.

L'âge minimum du colis de Noël est 65 ans, mais certains ne se sentent pas assez séniors pour recevoir ce colis. L'adjointe en charge propose 67 ans.

Il était un temps envisagé un seuil à 70 ans comme beaucoup d'autres communes mais le seuil à 67 ans semble plus progressif.

-M Matton aurait préféré 68 ans.

- *1 vote contre à cette proposition.*

15) Commission Communale des Impôts Directes

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
DANION née DELEZENNE Marie-Gaëtane	FOUTRY Alain
FRANCKE Olivier	PERILLIAT Michel
CARDON Guillaume	DENISE Franck
BERRAZ GHIATI Bruno	BAJEUX Christophe
MAECKELBERGHE née ANOUN Annick	FRANCKE née DEMELIN Lucette
SINGER Thierry	FADLA née VANDAELE Renée
DEKERLE née CHIVORET Bérangère	KEUKY née DYRDA Marie-Madeleine
DUPOIS Janine	BUSSON née DUMENIL Arlette

-M le Maire prend la parole et explique que la Commission Communale des Impôts Directs doit être renouvelée. Une liste de 32 noms avait été envoyée à la DGFIP.

Cette même direction a finalement nommé elle-même, par tirage au sort, les personnes titulaires et suppléantes à la CCID parmi les 32 noms qui avaient été donnés.

Cette nouvelle liste doit être validée.

-M Matton intervient et, bien qu'il conçoive la méthode de tirage au sort, note l'absence du groupe Pont-à-Marcq Autrement.

-M Le Maire répond qu'il n'est pas contre la présence d'une personne de la liste Pont-à-Marcq Autrement au sein de la commission, il va donc adresser un courrier à la DGFIP pour demander la modification des listes.

- *Il y a 5 abstentions au vote.*

Communication du Maire :

- 1) *Abandon du droit de préemption : Mme Danion procède à la lecture des listes reprenant les terrains concernés pour la bonne information de tous.*
- 2) *Cours de tennis : travaux de clôture. M Claisse précise la nature des travaux et informe que 2 devis ont été sollicités. Les contenus sont portés à la connaissance de l'assemblée.*
- 3) *Médiathèque : avenants par lot : M le Maire précise les avenants, leurs raisons et leurs natures.*
- 4) *Information sur la création d'une page Facebook. La commission y travaille et une procédure d'administration de la page sera proposée ultérieurement.*
- 5) *Information dispositif « Mairie en poche ». Mme Danion précise l'état de l'avancée du projet. Le prestataire est une société locale d'Avelin. Le projet consiste à proposer une application aux riverains afin que ceux-ci puissent recevoir en notifications toute information utile.*
- 6) *Information sur le devenir des parcelles AB 177 et AB 178, 121 rue Nationale. Mme DANION précise l'état des réflexions sur le sujet et notamment le fort manque de places de parking sur la commune et rappelle que les décisions seront portées au vote du conseil. Mme DANION précise également qu'une évaluation des domaines a été sollicitée.*
- 7) *Ajout d'une information : Travaux de la RD917*

M Claisse a reçu un CR d'étape de la part de M Cordonnier qui représente le CD59 en charge du chantier. M le Maire informe l'assemblée qu'il reste des discussions à avoir avec le CD au sujet des trottoirs qui bordent les habitations. D'une part, un dossier de chiffrage et de cofinancement est en cours de montage et d'autre part, l'intervention de jeunes étudiants de l'institut de Genech est à l'étude afin de proposer une alternative au tout béton.

FIN DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL A 21 HEURES